

En bref

Géothermie. Un décret du 25 juin, portant diverses modifications en matière de prévention des risques concernant le sol et le sous-sol, a été publié au JO du lendemain. Il vise notamment à faciliter le développement de la géothermie, en augmentant le seuil de puissance pour les sondes géothermiques à 2 MW. Selon Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, « cette mesure simplifie les démarches administratives en allégeant le cadre juridique applicable aux projets de taille moyenne ». ●

Décarbonation

Domanys coche toutes les cases

Domanys inaugurera à l'automne Symbi'Ose. Dans ce programme situé dans la petite commune de Chevannes, l'OPH de l'Yonne a "osé" cumuler plusieurs choix techniques dans une logique de décarbonation. Les dix maisons individuelles sont constituées de modules en bois massif avec isolation en laine de bois, préfabriqués en usine. Ce procédé a permis un temps de construc-

tion et de mise en œuvre limité à quinze mois, avec une artificialisation des sols réduite. Le bois utilisé, à 100 % local en provenance du Jura, est issu d'arbres attaqués par le scolyte, permettant ainsi la valorisation de cette ressource.

En termes de performance énergétique, l'opération dépasse le seuil 2031 de la RE 2020, avec un indice carbone de la construction de 288 kg CO₂/m²

pour les T3 et 279 kg CO₂/m² pour les T2. Les quatre T2 et six T3 bénéficient d'une conception bioclimatique, avec une orientation optimisant les apports solaires, du triple vitrage et une isolation renforcée pour limiter les besoins en chauffage et les charges locatives.

Les logements, adaptés au vieillissement, bénéficient de jardins individuels.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 2,5 M€ TTC, dont près de 750 000 € de fonds propres de Domanys. ● M.T.

© DOMANYS / N. Rodriguez

